



2013-05-26 Réponse - a -
courrier_snetap - admissibles -
concours_ATB -
D O B -

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Direction Générale de l'Enseignement
et de la Recherche**

La Directrice générale

1^{er} avenue de Lowendal
75700 Paris SP 7

Dossier suivi par :
d'Epenoux Françoise

Tél : 01 49 55 52 76
Fax : 01 49 55 50 68
2013. 330

Monsieur Jean-Hervé COHEN
SNES FSU
Responsable du secteur CPGE

Monsieur Olivier BLEUNVEN
SNETAP FSU
Secrétaire Général Adjoint

Objet : Concours A TB - admissibilité

Paris, le **24 JUIN 2013**

Vous avez attiré mon attention sur le nombre d'élèves déclarés admissibles aux concours A TB cette année, craignant qu'il ait fait l'objet d'une « baisse inquiétante ». Je tiens à vous rassurer sur le fait que ce nombre n'a pas baissé.

Par contre, le taux d'admissibles parmi les candidats a, quant à lui, diminué, en raison de l'augmentation importante du nombre des candidats consécutive à l'autorisation par les ministères chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation de l'ouverture de trois nouvelles classes préparatoires à la rentrée 2011.

Je vous confirme l'attachement du ministère à la promotion sociale et à la valorisation des parcours technologiques et professionnels. La rénovation des programmes des classes préparatoires et des concours d'accès aux établissements d'enseignement supérieur agricoles publics poursuit ces objectifs. Les nouveaux programmes devant être mis en œuvre à la rentrée 2013, la DGER a, dès à présent, demandé aux écoles agronomiques et vétérinaires de prévoir davantage de places pour la voie A TB pour la session 2015.

Mireille RIOU-CANALS

Copie à : Mme S. Bonnafous, Directrice Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion professionnelle